

## COMMUNE DE RABASTENS



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

---

## **Préambule :**

## **Le Budget Principal**

## **Le contexte économique**

- 1) Situation en zone euro et nationale**
- 2) Loi de Finances pour 2022**

## **Analyse rétrospective et orientations pour 2022**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Rabastinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

## **Le contexte économique**

### **1) Situation internationale et nationale**

#### **Contexte international**

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive que cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Cependant la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

L'Europe avec des plans de soutiens budgétaires en fonction des capacités respectives des pays et des règles sanitaires strictes a peiné davantage à repartir.

Après les vagues successives de contamination s'ajoutent des obstacles qui ralentissent la reprise. La remontée des prix de l'énergie accélère l'inflation au second semestre, la pénurie de biens intermédiaires comme les semi-conducteurs, limitent certaines productions industrielles.

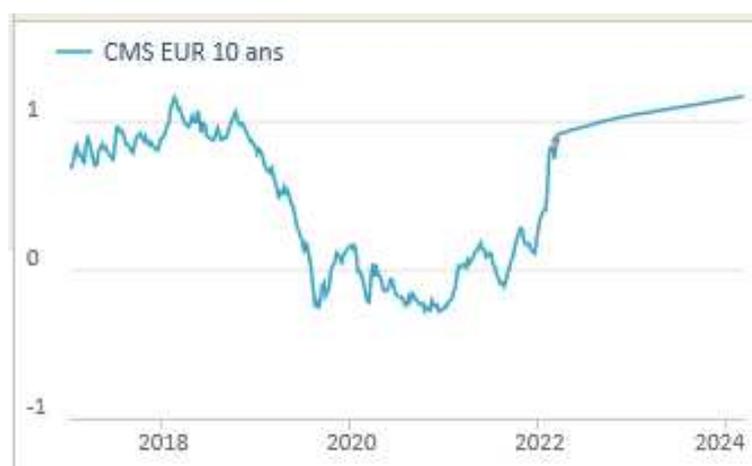
En ce début d'année 2022, malgré la reprise économique et l'amélioration sur le plan sanitaire (couverture vaccinale), les perspectives sur les marchés sont peu encourageantes. En effet, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a véritablement déstabilisé les taux, les devises et les prix des matières premières. Beaucoup d'incertitudes demeurent sur les marchés, les conséquences du conflit sont difficilement déterminables. Sont toutefois constatées :

- Une hausse de l'inflation en Zone Euro :



- Certaines banques centrales (Bank of England, Bank of Japan, Federal Reserve et Banque Centrale Européenne) qui commençaient avec prudence la normalisation de leur politique monétaire devraient retarder la remontée prévue de leurs taux.

Les taux Euribor et swap 10 ans Euro présentés ci-dessous étaient à niveau stable jusque 2020 (rebond avec la covid19). Malgré quelques fluctuations, 2021 a été une année plancher. Les prévisions sont dans le contexte actuel évidemment à la hausse.



**En France**, le contrôle de la situation épidémique grâce au pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale a permis à la croissance de s'établir à + 7% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a moins pesé sur l'activité que lors du confinement de novembre 2020.

L'emploi dépasse déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage plus bas qu'avant la crise, 7.6% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 contre 8.9% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

L'inflation a accéléré à 1.6% sur l'année 2021.

Le déficit public 2021 est attendu à 8.4% du PIB pour une prévision à 9.4% en LRF1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4.8% du PIB.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
<b>Déficit public (% du PIB)</b>	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
<b>Dettes publiques (% du PIB)</b>	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
<b>Taux de dépense publique</b>	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
<b>Croissance du PIB (vol.)</b>	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

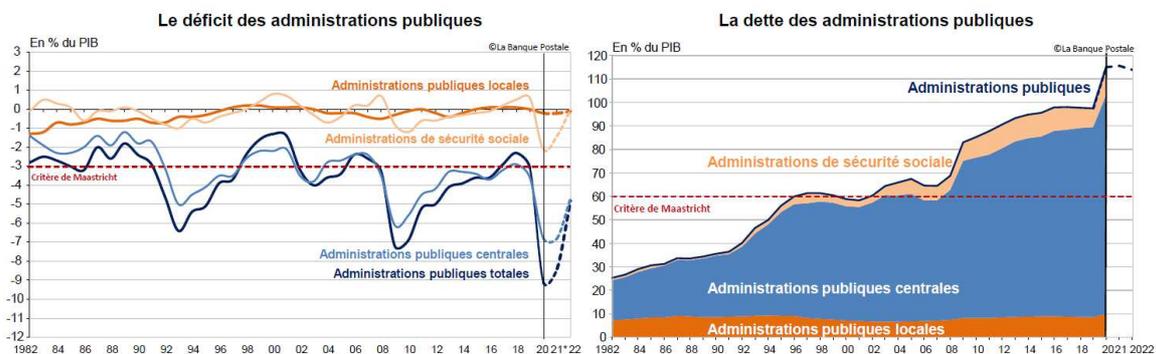
L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable.

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté France Relance, son plan pour l'économie doté de 100 milliards d'euros, dont 35 milliards pour la transition énergétique, 34 pour la compétitivité des entreprises et 36 pour la cohésion sociale et territoriale. A fin 2021, 72 des 100 milliards d'euros de France Relance ont été engagés. Plus précisément, 25,4 milliards l'ont été pour accélérer la transition écologique, 20,3 milliards pour le renforcement de notre compétitivité et 26,2 milliard d'euros pour soutenir la cohésion sociale et territoriale.

Dans un dossier de presse de mai 2021, le Gouvernement a annoncé dans le cadre de France Relance, un soutien aux collectivités locales de 10.5 milliards d'euros afin que ces dernières puissent concourir à la relance de l'économie française partout en France.

Ce soutien se répartit comme suit :

- 2.5 milliards d'euros pour les investissements du quotidien,
- 4.2 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes
- 3.7 milliards d'euros pour des mesures sectorielles (réhabilitation de friches, développement des mobilités, accélération de la transition numérique...).



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2020 puis RESF annexé au PLF 2022

\* Selon les dernières estimations pour l'année 2021 (à mi-janvier 2022), le déficit public serait revu aux alentours de - 7 % sans que la décomposition par sous-secteur ne soit connue à ce stade ni l'ampleur de la révision que cela engendrerait sur la donnée 2022.

## 2) Le projet de loi de finances 2022

Il s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

### L'essentiel de la loi de finances pour 2022 pour le bloc communal

L'élaboration du budget primitif 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 26.8 milliards d'euros malgré le contexte économique lié à la crise du COVID 19.

Les variables d'ajustement s'élèvent à – 50 M€ en 2022 (même niveau qu'en 2021). Elles sont exclusivement supportées par les régions.

Les prélèvements sur recettes sont en hausse de 3.6Md€ en 2022. La compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB ET CFE augmente quant à elle de 352M€.

La plupart des dotations et prélèvements évoluent de la sorte :

<i>À périmètre courant</i>	<b>LFI 2022 (en milliers)</b>	<b>LFI 2021 (en milliers)</b>	<b>Evolution LFI 2022 / LFI</b>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 798 080	26 758 368	0,1%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 738	6 694	-14,3%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000	6 546 000	-0,7%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 633	539 633	7,6%
Dotation élu local (DEL)	101 006	101 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	57 471	62 897	-8,6%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	440 432	465 890	-5,5%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 880 214	2 905 214	-0,9%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 004	413 004	-6,1%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000	510 000	-80,4%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930	3 290 000	10,7%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	900	11,1%
Prélèvement exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	0	60 000	-100,0%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	0	10 000	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>43 224 329</b>	<b>43 400 027</b>	<b>-0,4%</b>

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 hab répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de la fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La loi de Finances a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations (DSU et DSR de 95M€). Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore à 794M€ (c'est le cas depuis 2015).

<i>En millions €</i>	<b>Montants 2022</b>	<b>Hausses 2021 / 2022</b>
<b>EPCI</b>		
Dotation d'intercommunalité	1 623	<b>+ 30</b>
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	<b>+ 95</b>
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	<b>+ 95</b>
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	<b>+ 10</b>
FDPTP**	284	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 677</b>	<b>+ 230</b>

Les dotations de soutien à l'investissement local sont en hausse pour 2022.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse comparativement à 2021 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

A périmètre courant en Mds (2021)

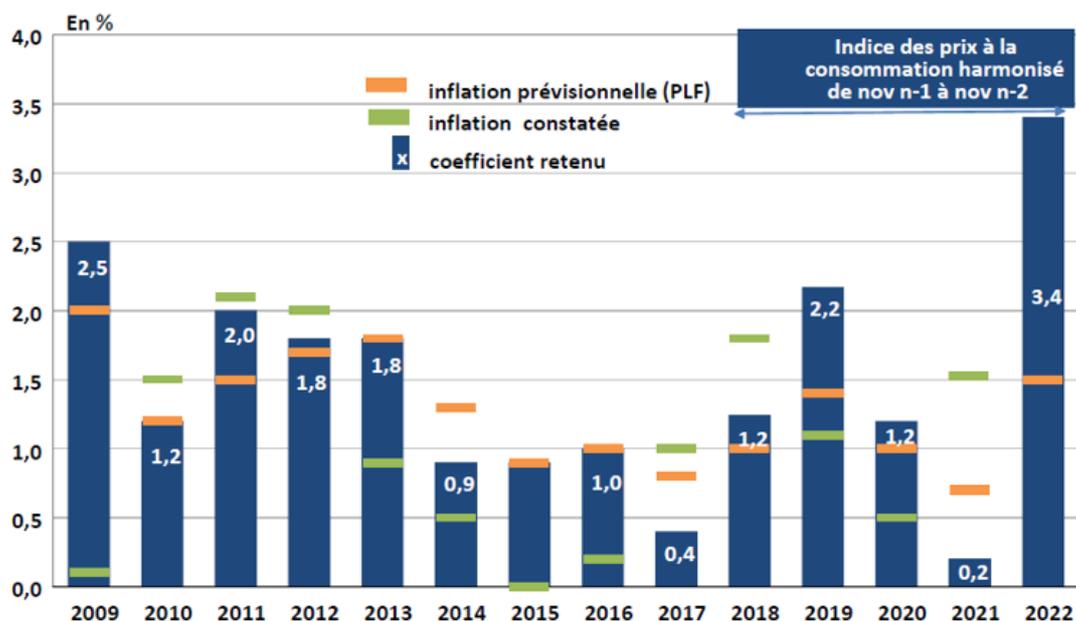
<b>Transferts financiers aux collectivités locales</b>				2022 : 105,5	2021 : 104,2
Fiscalité transférée	40,1		Financement de la formation professionnelle	0,7	
	(37,3)			(0,9)	
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>				2022 : 64,7	2021 : 66
Subventions autres ministères	4,7	Dégrèvements législatifs	6,7	Amendes de police	0,6
	(4,4)		(9)		(0,6)
<b>Concours financiers de l'État aux collectivités locales</b>				2022 : 52,7	2021 : 52,1
Prélèvements sur recettes dont	43,2	Mission RCT dont	4,6	TVA des régions	4,7
	(43,4)		(4,2)		(4,3)
DGF	26,798	DGD	1,550	TVA fonds de sauvegarde départements	0,2
FCTVA	6,500	DETR	1,046		(0,2)
DCRTP	2,880	DSIL (communes et groupements)	0,907		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,642	DSI Départements	0,212		
Dotations régionales d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		
Comp. exonérations fiscales	0,581				

Source : jaunes budgétaires 2022

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste inchangé en 2022 : 1Md€.

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédit de paiement en 2022 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle.

Les bases fiscales seront revalorisées forfaitairement de 3.4% en 2022 soit un niveau historiquement haut.



# Analyse rétrospective et orientations pour 2022

## Les recettes de fonctionnement

### Les dotations de l'État

	2018	2019	2020	2021	% évolution	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	385 200	396 013	399 651	403 929	1,07%	400 000	400 000	400 000	400 000
Dotation de solidarité rurale	587 191	658 388	764 745	820 042	7,23%	820 000	820 000	820 000	820 000
Dotation nationale de péréquation	228 870	222 071	218 374	222 967	2,10%	220 000	220 000	220 000	220 000
<b>Dotation globale de fonctionnement (DGF) totale</b>	<b>1 201 261</b>	<b>1 276 472</b>	<b>1 382 770</b>	<b>1 446 938</b>	<b>4,64%</b>	<b>1 442 022</b>	<b>1 440 000</b>	<b>1 440 000</b>	<b>1 440 000</b>

La DGF totale représente 1 446 938€ en 2021 soit 4.64% d'augmentation par rapport à 2020.

### La fiscalité des ménages :

	2018	2019	2020	2021	% évolution	2022	2023	2024	2025
<b>Produits TH TF FNB...</b>	1 950 882	1 995 668	2 035 725	1 247 421	-39%	1 302 457	1 367 375	1 405 245	1 443 865

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>TAUX TH</b>	10,69%	10,69%	10,69%					
<b>TAUX TB</b>	26,54%	26,43%	26,43%	38,13%	38,13%	38,13%	38,13%	38,13%
<b>TAUX FNB</b>	64,44%	64,44%	64,44%	35,13%	35,13%	35,13%	35,13%	35,13%

Les taux sont restés inchangés depuis plusieurs années. Toutefois en 2021, une opération de transfert de fiscalité à la Communauté d'Agglomération, couplée à la suppression de la taxe d'habitation remplacée par du produit fiscal de foncier bâti, a considérablement modifié le niveau des taux. En conséquence, la commune a perdu 885 000 € de produits fiscaux, strictement compensés par la suppression du versement annuel de la même somme à la Communauté d'Agglomération au titre du financement de la compétence scolaire transférée en 2017. Les attributions de compensations se sont ainsi vues complètement recalibrées (chapitres 014 en dépense et désormais 73 en recettes).

Pour l'avenir aucune modification de taux n'est pour le moment prévue.

### FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>FPIC reçu par la Commune</b>	108 259	74 242	65 288	59 980	50 000	50 000	50 000	50 000

L'enveloppe nationale de 1 milliard d'euros a été reconduite pour 2022 ce qui ne devrait pas déstabiliser le budget. Le montant diminue du fait de transfert de compétences en N-2 à la Communauté d'Agglomération ou de l'évolution des indicateurs financiers de la commune (population, potentiel fiscal, revenu moyen, potentiel financier).

## Les dépenses de fonctionnement

La flambée des prix de l'électricité, gaz et du carburant a contraint la commune à une forte hausse des prévisions budgétaires sur ces postes (20% et 135%).

La sortie de la crise sanitaire induit la remise au niveau antérieur des crédits ouverts en 2022 sur le poste fêtes et cérémonies et impressions publications.

Une enveloppe de 75K€ est ouverte pour les travaux en régie, travaux qui seront réalisés par le personnel de la collectivité. Ces immobilisations seront comptabilisées en investissement pour leur coût de production qui correspond aux coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) valorisables en partie au FCTVA.

		2018	2019	2020	2021	BP 2022
60611-60612	Fluides (eau, électricité, chauffe)	171 275 € -27%	167 646 € -2%	152 871 € -9%	151 706 € -1%	182 000 € 20%
6161	Assurances	23 208 € -7%	21 449 € -8%	26 817 € 25%	50 988 € 90%	56 000 € 10%
60622	Carburants	21 695 € 29%	12 184 € -44%	13 057 € 7%	9 518 € -27%	22 400 € 135%
6247-6251-6256	Transports collectifs, déplacement	4 938 € 95%	1 099 € -78%	309 € -72%	935 € 202%	3 500 € 274%
60631 à 33	Fournitures techniques (voirie, petit équipement,...)	80 583 € -28%	76 317 € -5%	103 207 € 35%	123 341 € 20%	129 700 € 5%
6135	Locations mobilières	39 603 € -53%	48 341 € 22%	31 186 € -35%	21 829 € -30%	27 000 € 24%
61521 à 6156	Entretiens, réparations et maintenances	190 984 € 52%	134 589 € -30%	241 292 € 79%	125 413 € -48%	160 500 € 28%
6232	Fêtes et cérémonies	52 306 € 213%	35 041 € -33%	15 936 € -55%	14 861 € -7%	35 000 € 136%
6236-6238	Impressions publications (catalogues imprimés)	49 464 € 217%	30 247 € -39%	9 970 € -67%	19 910 € 100%	22 000 € 10%

La Commune va poursuivre comme les années précédentes son soutien aux associations et une participation supplémentaire sera allouée à la MJC pour un poste d'animateur, l'enveloppe du compte 6574 passera à 93 K€ au BP 2022.

La masse salariale (chapitre 012) est maîtrisée :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Chapitre 012 frais de personnel</b>	1 569 653	1 588 973	1 750 000	1 767 500	1 785 175	1 803 027

### Les dépenses d'investissement :

De 2018 à 2021, les dépenses suivantes ont été réalisées :

OPERATION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Matériel et mobilier divers	13 280	15 064	45 905	46 031
Voirie et aménagement urbain	347 287	467 801	75 944	216 293
Achat matériel roulant	19 537	88 625	49 191	23 356
Musée (collection œuvres et bâtiments)	16 776	36 547	10 050	16 716
Achat terrains	477	-	150 000	1
Camping	17 510			
Sports (équipements et sites)	21 745	25 114	18 300	18 966
Travaux sur bâtiments	-	36 607	51 964	67 532
Travaux Mairie	5 039	60 930		101 000
Maintien du petit patrimoine	20 592	49 952	-	78 811
Rénovation ND Bourg	52 050	215 003	232 657	143 470
Travaux Églises	14 324	72 603	48 870	19 516
Hors opération	86 224	60 254	61 895	186 787
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>614 840</b>	<b>1 128 500</b>	<b>744 776</b>	<b>918 480</b>

Les projets d'investissement proposés au BP 2022 sont :

OPERATION	RAR 2021	BP 2022 nouvelles propositions	TOTAL PROJET BP 2022
Matériel et mobilier divers	26 753	84 330	111 083
Voirie et aménagement urbain	250 108	993 000	1 243 108
Achat matériel roulant	-	69 000	69 000
Musée (collection œuvres et bâtiments)	3 905	75 000	78 905
Achat terrains	-	-	-
Camping	-	-	-
Sports (équipements et sites)	22 887	265 000	287 887
Travaux sur bâtiments	78 296	540 000	618 296
Travaux Mairie	31 539	15 000	46 539
Maintien du petit patrimoine	15 198	65 000	80 198
Rénovation ND Bourg	572 337	290 000	862 337
Travaux Églises	37 307	235 000	272 307
PLU avec Agglo	-	36 750	36 750
hors opération		368 566	368 566
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 038 330</b>	<b>3 036 646</b>	<b>4 074 976</b>

Les quatre projets majeurs portés par la municipalité sont :

- La restauration de l'église Notre-Dame du Bourg qui devrait se poursuivre, une fois les aspects bâtimentaires réglés, par la restauration des peintures intérieures, la mise à niveau de l'installation électrique et incendie, et l'éclairage.
- La rénovation de la piscine.
- Le stade de rugby.
- La voie publique : aménagement des espaces publics, rénovation de la voirie et mise en œuvre du plan de circulation.

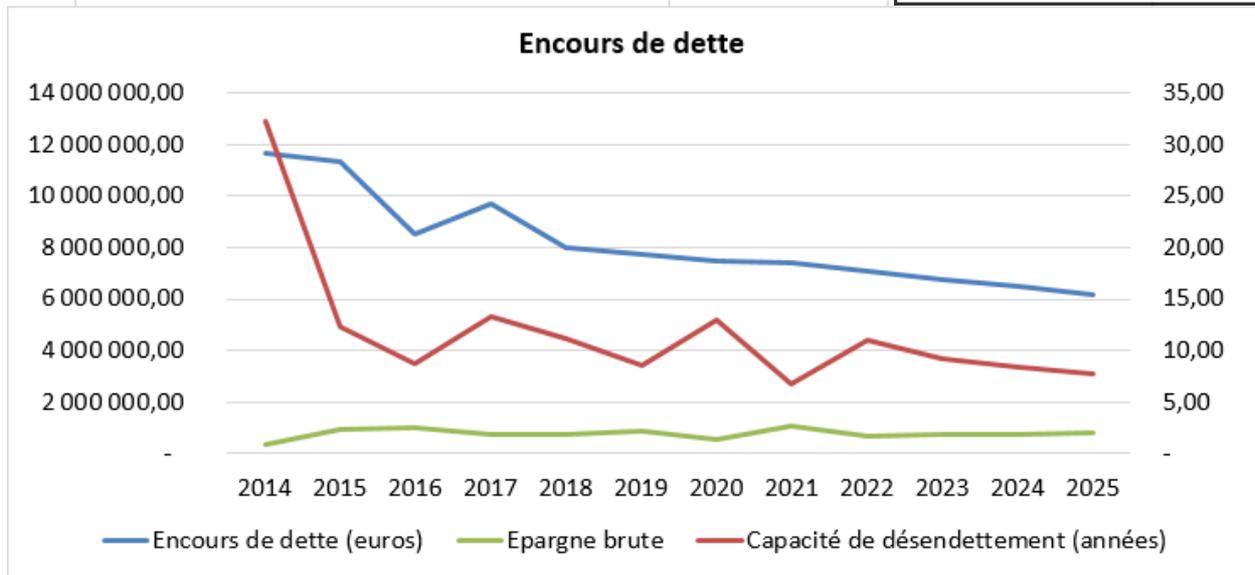
En outre, la restauration des bâtiments publics concernera un certain nombre d'opérations : l'espace social place Saint-Michel, les églises dont le toit de Saint-Pierre des Blancs, le presbytère, le musée...

Sur le plus long terme, le programme Petites villes de demain devrait permettre de réhabiliter des immeubles dans le centre-ville et les espaces publics, comme favoriser les commerces.

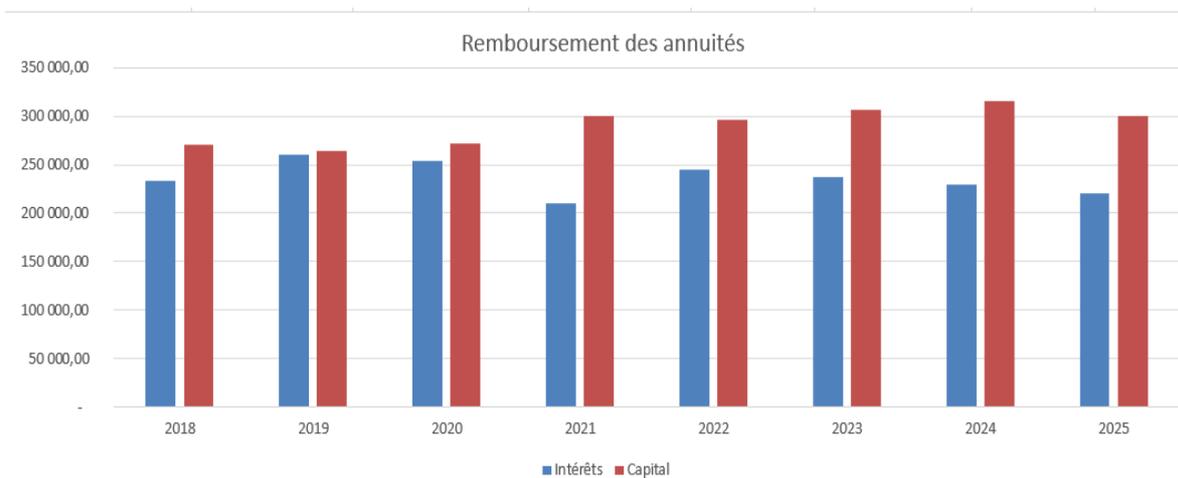
## État de la dette communale

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 7 386 174.61€.

La capacité de désendettement ne dépasse pas le seuil d'alerte (12 ans) comme indiqué ci-dessous. Si 2020 pouvait laisser paraître une fragilité, la trajectoire revient à la normale dès 2021 (6.7 années) et dans la durée.



La Commune continue de gérer activement sa dette et entamera une tentative de renégociation du prêt détenu auprès de la Caisse d'Épargne, pour un gain qui pourrait se situer entre 60 et 90 K€.



## Les soldes intermédiaires de gestion

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion fait apparaître une épargne brute du niveau des exercices précédents. Cet autofinancement est suffisant pour couvrir les 10 M€ d'investissement prévus sur le mandat 2020-2026.

Prospective BP principal								
Rabastens	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025
<b>Tableau des soldes de fonctionnement</b>								
+ Produits fiscaux	2 448 056	2 536 699	2 458 198	2 056 426	1 983 150	2 050 525	2 088 395	2 127 015
+ Dotations et subventions	1 368 329	1 393 085	1 508 385	1 503 783	1 488 000	1 488 000	1 488 000	1 488 000
+ Produits de gestion courante	508 816	384 437	231 104	352 262	167 750	135 500	135 500	135 500
= Produits de fonctionnement courant	4 325 201	4 314 221	4 197 688	3 912 471	3 638 900	3 674 025	3 711 895	3 750 515
- Charges de personnel	1 654 941	1 643 592	1 569 653	1 588 973	1 750 000	1 767 500	1 785 175	1 803 027
- Charges à caractère général	873 071	661 152	873 605	719 157	851 200	800 000	800 000	800 000
- Charges de gestion courante	892 098	884 257	865 704	260 738	287 820	256 550	256 550	256 550
= Charges de fonctionnement courant	3 420 111	3 189 001	3 308 962	2 568 868	2 889 020	2 824 050	2 841 725	2 859 577
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>905 090</b>	<b>1 125 220</b>	<b>888 726</b>	<b>1 343 603</b>	<b>749 880</b>	<b>849 975</b>	<b>870 170</b>	<b>890 938</b>
+ Produits exceptionnels et financiers	44 656	596 791	84 109	191 302	136 070	134 095	133 785	133 455
- Charges exceptionnelles et financières	238 839	828 249	399 967	433 537	248 894	242 770	234 845	226 025
<b>= Epargne brute</b>	<b>710 908</b>	<b>893 762</b>	<b>572 868</b>	<b>1 101 368</b>	<b>637 056</b>	<b>741 300</b>	<b>769 110</b>	<b>798 368</b>

<b>Tableau des soldes d'investissement</b>								
- Remboursement des emprunts	270 363	263 819	272 353	299 877	296 600	305 970	315 703	299 817
<b>= Epargne nette</b>	<b>440 544</b>	<b>629 943</b>	<b>300 516</b>	<b>801 491</b>	<b>340 456</b>	<b>435 330</b>	<b>453 407</b>	<b>498 551</b>
+ Recettes propres	354 911	208 771	282 924	543 973	209 700	270 667	614 637	369 973
+ produit des cessions	0	5 520	12 625	125 500	0	0	0	0
<b>= Capacité d'investissement</b>	<b>795 455</b>	<b>844 233</b>	<b>596 065</b>	<b>1 470 964</b>	<b>550 156</b>	<b>705 997</b>	<b>1 068 044</b>	<b>868 525</b>
<i>Travaux d'investissement et autres dépenses</i>	614 840	1 128 500	744 776	918 480	3 036 646	1 523 856	1 835 099	1 941 143
<i>Affectation de résultat N-1 (fct et inv)</i>	1 276 519	1 520 886	1 291 280	1 892 525	2 795 702	317 859	267 055	572 618
<i>Subventions</i>	63 753	54 661	263 496	350 693	318 320	500 000	500 000	500 000
<i>Emprunt nouveau</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>= Résultats de clôture (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 520 886</b>	<b>1 291 280</b>	<b>1 406 065</b>	<b>2 795 702</b>	<b>627 533</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

NB : pour info RAR 2022 1 038 330€

L'affectation obligatoire pour financer le besoin d'investissement soit 610 520.21€ permet un report d'excédent de fonctionnement en 2021 à hauteur de 2 168 169.99 € et un report d'excédent d'investissement de 17 012.55 €.

Les taux d'épargne présentés ci-dessous font apparaître un taux d'épargne brute de 26% en 2021 et une projection jusque 2025 à 21%, suffisant pour autofinancer le niveau d'équipement souhaité. La maîtrise des charges de fonctionnement assure un maintien de ces taux d'épargne.

